

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 11 JUIN 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. BROUCARET à M. IBARBOURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 7 – CRR : CONVENTION 24/25 AVEC L'APEC ET LES KINESITHERAPEUTES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Après l'année d'expérimentation du dispositif de prévention et de suivi de soins des élèves danseurs mis en place sur le site de Biarritz en 2018-2019, le dispositif a été étendu au site de Bayonne en 2019-2020 et reconduit depuis sur les deux sites. Au vu du bilan positif de ces dernières années, le protocole d'accord avec l'Association des parents d'élèves du conservatoire (APEC) et les kinésithérapeutes est reconduit pour l'année scolaire 2024-2025.

C'est l'APEC qui mettra en œuvre ce partenariat, proposera le dispositif de prévention et de soins aux familles adhérentes et assurera le lien entre les familles et les kinésithérapeutes.

Les familles sont libres de participer et le cas échéant fourniront une ordonnance de leur médecin traitant, ainsi que l'attestation de sécurité sociale et de mutuelle afin que les élèves danseurs n'aient pas de frais de santé à avancer.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 064-200087567-20240611-CA20240611_07-DE



Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'APEC et les kinésithérapeutes dont le projet est annexé au présent rapport.

DONT ACTE